

## Puis-je refuser le compteur à budget si je ne l'ai pas demandé ?

ORES installe le compteur à budget à la demande de votre fournisseur d'énergie. Seul votre fournisseur peut demander à ORES l'annulation de pose d'un compteur à budget.

Le fournisseur d'énergie est la société qui commercialise l'énergie électrique et/ou le gaz naturel auprès des particuliers et des entreprises. ORES peut également agir en tant que fournisseur dit « social ».

Refuser le compteur ou « oublier » la visite de notre technicien n'est pas envisageable et conduit à des désagréments inutiles, tels que la coupure de votre alimentation ou la visite d'un huissier. Les frais éventuels vous seront par ailleurs portés en compte.

### IMPORTANT



En cas de coupure de la fourniture d'énergie, les frais à votre charge peuvent dépasser 1.000 € (ce montant est soumis à une réactualisation annuelle).

Des informations détaillées sont disponibles sur notre site web

 [www.ores.be](http://www.ores.be)

Rubrique  
« Fournisseur social  
Compteur à budget »

En cas de question, contactez le  
**078/15.78.01** (choix 2)

## ORES À VOTRE SERVICE POUR...

1   
Vous amener  
l'énergie

3   
Entretien & réparer  
le réseau

2   
Placer & relever  
les compteurs

4   
Gérer l'éclairage  
communal

## ORES À VOTRE ÉCOUTE

### Numéro général

078/15.78.01

du lundi au vendredi  
de 8h à 20h  
et le samedi de 9h à 13h  
(sauf les jours fériés)

### Dépannage

078/78.78.00

7j/7, 24h/24h

### Odeur de gaz

0800/87.087

7j/7, 24h/24h

ORES 

## Le compteur à budget

Une aide pour la gestion de  
vos dépenses en énergie



**Le compteur à budget fonctionne par prépaiement de l'énergie via une carte électronique rechargeable.**

C'est ORES qui, à la demande de votre fournisseur, place le compteur à budget dans votre habitation.

Vous recevez votre carte personnelle que vous insérez dans le lecteur du compteur : vous pouvez alors consommer l'énergie équivalente au montant crédité sur la carte.

Il existe un modèle de compteur à budget spécifique pour l'électricité et pour le gaz naturel.



Si votre crédit vient à s'épuiser, le crédit de secours vous laisse le temps de vous rendre dans un des points de rechargement pour créditer votre carte.

Pour toute information sur les points de rechargement pour carte de compteur à budget, nous vous invitons à consulter l'application disponible sur notre site internet :

[www.ores.be](http://www.ores.be)



Pour recharger la carte de votre compteur, utilisez votre **carte bancaire**. C'est plus rapide et plus sûr.



## Les avantages du compteur à budget

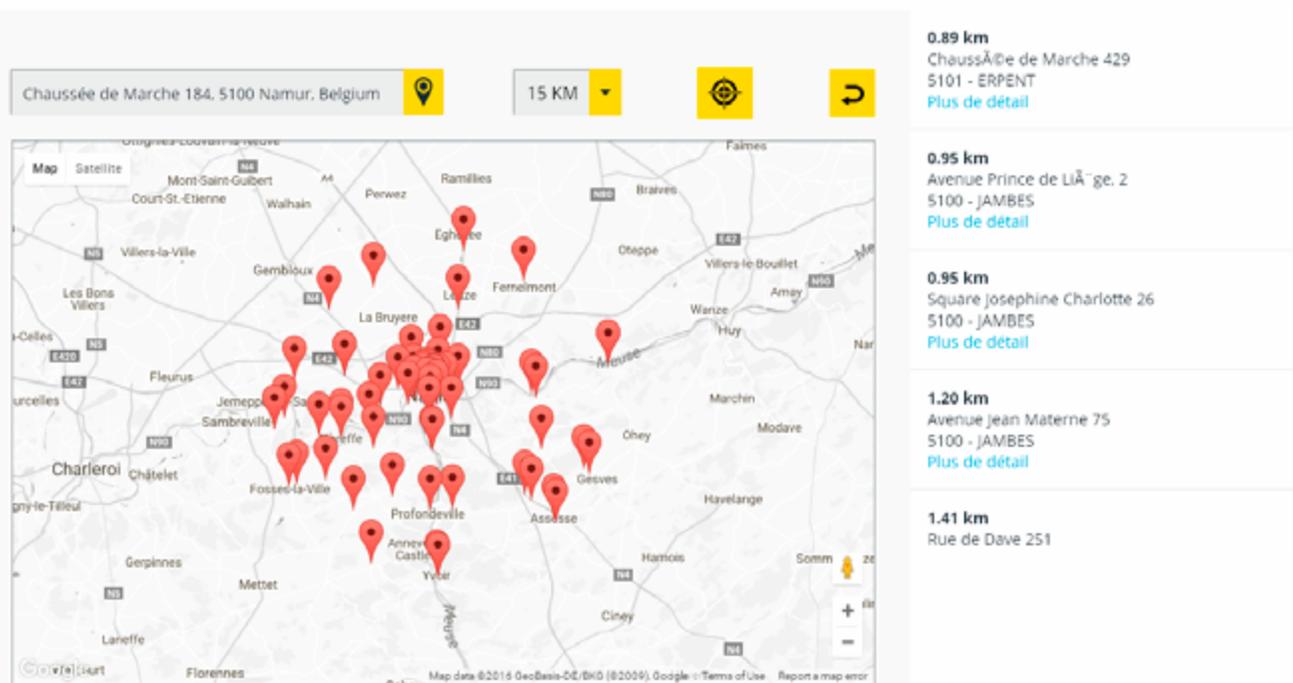
**Avec un compteur à budget, vous maîtrisez mieux votre budget énergie !**

- Vous gérez directement votre consommation : le solde disponible sur votre compteur à budget peut être consulté à tout moment.
- Finis les frais de rappel ! Votre consommation est prépayée. Vous ne recevez plus de facture intermédiaire. Une facture annuelle tenant compte des montants prépayés vous sera cependant toujours envoyée.

## Dans quel cas place-t-on un compteur à budget ?

- Si vous n'avez pas réglé votre facture d'énergie après le rappel et la mise en demeure de votre fournisseur, un compteur à budget sera installé à votre domicile ; il vous en coûtera 100 € pour un compteur électricité et 150 € pour un compteur gaz.
- Si vous êtes un client protégé dans le même cas : l'installation du compteur à budget par ORES est alors gratuite et le compteur électrique est couplé à un limiteur de puissance de 10 ampères qui vous permet de disposer TEMPORAIREMENT d'une fourniture minimale garantie si vous ne pouvez plus le recharger.

## OÙ RECHARGER LA CARTE DE VOTRE COMPTEUR À BUDGET ?



Sur notre site web, à la rubrique Fournisseur social, l'application « Où recharger votre carte » vous permet de trouver rapidement les points de rechargement près de chez vous.